

A Nice, soupçonnés de djihad, interdits de mariage

Le Monde

LE 26 MARS 2015

NICE - Correspondant

Les soupçons de radicalisation islamiste qui sont à l'origine de la suspension à Nice, lundi 23 mars, du mariage civil d'un couple de confession musulmane, sont apparus suffisamment étayés à la mairie pour qu'elle saisisse le parquet. Au vu des résultats de l'enquête, un nouveau sursis pour l'union peut être prononcé. Le procureur peut aussi autoriser ou refuser ce mariage si le consentement des époux n'est pas certain.

La mairie doute de la « sincérité de l'union », mais pas de la radicalisation du couple qui a motivé son opposition. « La future épouse de 21 ans était en voie de radicalisation depuis plusieurs mois », a indiqué Christian Estrosi, député et maire UMP de Nice. La cellule d'écoute que l'on constituée à la mairie a relevé suffisamment d'indices assez graves pour

« J'AI CRU QUE C'ÉTAIT LE PLUS BEAU JOUR DE MA VIE. C'ÉTAIT UN CAUCHEMAR »

HEILMI NAKKAL

pouvoir disposer d'un dossier justifiant que je m'oppose fermement à l'union de ces deux personnes, qui risquaient tout droit de prendre la voie de la Syrie. Cette cellule municipale, qui aide vingt familles, a déjà fait l'objet de deux cents appels et trente signalements.

M. Estrosi assure que les futurs mariés ont été prévenus, samedi, ce qu'a contesté le futur marié, Heilmi Nakkal, un cuisinier de 27 ans : « Je n'étais pas du tout au courant. On est arrivés normalement en cortège à la mairie, un quart d'heure avant la cérémonie, prévue à 14 heures. Il y avait un barrage de policiers. On nous a laissés passer, juste ma femme et moi, pour nous tendre un document du parquet. Je me suis fait humilié publiquement, devant toute ma famille. J'ai cru que c'était le plus beau jour de ma vie, c'était un cauchemar ! »

Un « individu à surveiller », selon la DGSJ

Son avocat, Jean-Pascal Padovani, précise : « Des policiers lui ont dit : "Toi, tu ne te maries pas, tu repars chez toi !" » Il a l'intention de porter plainte contre la municipalité. « On a traité mon client comme s'il était à la tête d'un commando de djihadistes, s'insurge-t-il. Si cette affaire est si importante, pourquoi n'est-il pas en garde à vue ? A quel titre ce couple est-il interdit de séjour à la mairie ? » La jeune femme était, selon la municipalité, vêtue d'une tenue « proche du niqab ». « Je suis un pratiquant tout à fait normal. Ma future épouse était händi en tenue de célébration de mariage classique », s'insurge M. Nakkal.

Le futur marié avait été condamné, le 21 janvier, par le tribunal correctionnel de Nice, avec deux autres hommes, à six mois de prison avec sursis pour avoir agressé un boulanger qu'ils accusaient de ne pas être un « bon musulman ». Ce jeune homme, cuisinier dans le snack halal La Nosra, à Nice, faisait l'objet d'une fiche d'« individu à surveiller » établie par la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSJ), comme étant susceptible de participer au djihad à l'étranger. ■

PAUL BARELLI

17 MARS 2015